



COMMUNE DE BEAUFORT

AVIS AU PUBLIC

Projet d'aménagement général de la commune de Beaufort

Il est porté à la connaissance du public qu'en date du 10 avril 2019, le conseil communal a approuvé le projet de refonte complète du plan d'aménagement général de la commune de Beaufort, élaboré par le bureau d'études en aménagement du territoire et urbanisme Zeyen+Baumann de Bereldange.

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, **le projet est déposé avec la délibération du conseil communal pendant quinze (15) jours, soit du 17 avril au 2 mai 2019 inclusivement à la maison communale de Beaufort 9, rue de l'Eglise L-6315 Beaufort.**

En exécution de l'article 16 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 précitée, les réclamations contre le vote du conseil communal introduites par les personnes ayant réclamé contre le projet d'aménagement général conformément à l'article 13 doivent être adressées par écrit au Ministre de l'Intérieur dans les quinze jours suivant l'affichage, respectivement la notification de la présente, sous peine de forclusion.

Les réclamations dirigées contre les modifications apportées au projet par le conseil communal doivent être adressées au Ministre de l'Intérieur dans les quinze jours de l'affichage, sous peine de forclusion.

Sont recevables les réclamations des personnes ayant introduit leurs observations et objections conformément à l'article 13 et les réclamations dirigées contre les modifications apportées au projet par le conseil communal lors du vote.

Projets d'aménagement particuliers « Quartier Existant » (PAP-QE)

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a voté dans la même séance du 10 avril 2019 les projets d'aménagement particuliers « Quartier Existant » (PAP-QE) dans le cadre de l'adoption du projet d'aménagement général de la commune de Beaufort.

Les documents précités sont déposés pendant 15 jours, à partir du 17 avril 2018 jusqu'au 2 mai 2019 inclusivement à la maison communale de Beaufort 9, rue de l'Eglise L-6315 Beaufort, où le public peut en prendre connaissance.

Beaufort, le 16 avril 2019

Le collège des bourgmestre et échevins,

Camille HOFFMANN Lily SCHOLTES Emile WIES